FCP de droit français

Edmond de Rothschild Patrimoine

RAPPORT ANNUEL

au 28 mars 2024

Société de gestion : Edmond De Rothschild Asset Management (France)

Dépositaire : Edmond De Rothschild (France)
Commissaire aux comptes : Grant Thornton Audit

Edmond De Rothschild Asset Management (France) - 47 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 - Paris Cedex 08

SOMMAIRE

1. Caracte	éristiques de l'OPC	3
2. Change	ements intéressant l'OPC	6
3. Карроі	rt de gestion	7
4. Informa	ations réglementaires	9
5. Certific	cation du Commissaire aux Comptes	13
6. Compte	es de l'exercice	20
7. Annexe	e (s)	37
	Caractéristiques de l'OPC (suite)	38
	Information SFDR	44
	Rapport annuel de l'OPC Maître	51



Document d'Informations Clés (DIC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'aqit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

Produit

Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine)

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild - Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France
Part A ISIN : FR0010041822

Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.edmond-de-rothschild.com .

Appelez-le +331-40-17-25-25 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est agréée en France sous le n° GP 04000015 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 29.06.2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Le Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP), OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

Ce Produit est un fonds nourricier du Produit de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (Action O EUR).

En raison de ses frais propres, l'objectif de gestion du Produit nourricier diffère de celui de son maître et sa performance sera donc inférieure à celle de l'Action O EUR du fonds maître.

Ainsi l'objectif de gestion du nourricier est de générer un revenu net de frais régulier de 2,60% par an.

Indicateur de référence : aucun
Politique d'investissement : Le Produit nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) sera investi au minimum à 85% dans son Produit maître et, à titre accessoire, en liquidités.

Le Produit de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement (UE) 20

Rappel de l'objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement du Produit maître:

Le Produit vise à générer un rendement de 4 % par an sur l'horizon d'investissement recommandé en investissant dans des titres de participation et des titres à revenu fixe européens procurant des rendements attrayants et des dividendes durables émis par des sociétés qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit est géré activement et n'est pas géré en référence à un indice. Le Produit a pour objectif de sélectionner des sociétés axées sur une bonne gestion des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'investissement du Produit implique, à cet effet, une approche d'investissement responsable exclusive qui privilégie les sociétés bien notées sur le plan ESG, indépendamment de leur capitalisation, de leur secteur et de leur notation financière, et qui s'appuie soit sur une notation ESG propriétaire, soit sur une notation fournie par une agence de notation extra-financière externe. Au moins 90 % des sociétés en portefeuille reçoivent une notation ESG. Le processus de sélection comprend un filtrage positif par le biais d'une approche « best in universe » et un filtrage négatif, en vertu desquels le Gestionnaire d'investissement a mis en place une politique d'exclusion formelle qui exclut les sociétés controversées liées aux armes, au charbon et au tabac. Par conséquent, l'univers d'investissement éligible est réduit de 20 % et défini selon les critères ESG. Pour plus d'informations concernant l'approche d'investissement responsable appliquée au Produit, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Produit : https://www.edmond-de-rothschild.com/en/Pages/Responsible-investment.aspx.

Le Produit est classé « Article 8(1) du réglement SFDR » car il promeut un ensemble de caractéristiques ESG, bien qu'aucun indice de référence n'ait été désigné aux fins d'atteindre ces caractéristiques environnementales ou sociales.

Compte tenu de sa stratégie ESG, le Produit favorise des caractéristiques environnementales, mais ne procède pas à des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie et, par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique pas aux investissements sous-jacents à ce Produit.

Le Produit investira a un minimum 50 % de sea actifs nets dans des obligations d'entreprises libellées en euros.

Les investissements en obligations d'entreprises comprendront des titres de créance de premier rang, des titres de créance subordonnée, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émis par des sociétés.

Ces titres peuvent être notés « Investment Grade », « non-Investment Grade » ou non notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Produit. Selon les prévisions du Gestionnaire, l'exposition du Produit aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % de ses actifs nets. Les investissements directs en actions consisteront en actions :

émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.

Les investissements du Produit dans des titres émis dans des pays émergents, ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements dans des titres à revenu fixe libellés dans des devises autres que l'euro devraient être couverts. Dans l'ensemble, le risque de change du portefeuille ne dépassera pas 10 % de ses actifs nets.

des devises autres que reuro devriaent etre couverts. Dans l'ensemble, le risque de change du porteleulie ne depassera pas 10 % de ses actirs nets.

Le Produit peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des options sur contrats à terme standardisés, des options de crédit, des options sur taux d'intérêt, des options sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des swaps sur défaillance à désignation unique, des options sur swaps, des swaps sur défaillance sur indice, des options sur ETF obligataire, des swaps sur rendement total et des contrats à terme sur obligations.

Le Produit peut investir; jusqu'à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions du Produit ou dans d'autres fonds de placement.

La duration du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.

Pour séclier sen évette finance de Produit peut investir, les partieurs pour la produit pour le produit peut investir, les partieurs peut investir de la produit peut investir placement.

La duration du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.

Pour réaliser son objectif d'investissement, le Produit peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Valeurs mobilières admissibles à dérivés intégrés. En particulier, le Produit peut investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations des Obligatio

Le Produit n'aura pas recours à des Opération de financement sur titres (SFT). Affectation des revenus : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Les parts A sont destinées à tous souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital

Ce Produit ne peux bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Informations pratiques

Dépositaire : Edmond de Rothschild (France)
Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour

d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour.

Le prospectus du Produit, son demier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais le cas échéant) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (França) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com.

Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts, les renseignements sur la valeur liquidative, les scenarios de performance et les performances passées du Produit

sont disponibles sur les sites internet www.edmond-de-rothschild.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "Objectifs". Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteul

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du Produit maître Edmond de Rothschild Fund Income Europe, dans lequel est investi votre Produit, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Edmond de Rothschild Fund Income Éurope

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou

partie de votre investissement. Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

personnelle, qui peut eglatente finiteir sur les frontaits que vota securez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios favorables, défavorables et intermédiaires présentés correspondent à la meilleure, à la pire et à la performance médiane de l'historique observé.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Période de déte	ntion recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention
Exemple d'investissement : Investissement EUR 10 000.			recommandée)
Scénarios			
Minimum	II n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pour	riez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 030	EUR 4 590
	Rendement annuel moyen	-59,7%	-14,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 680	EUR 8 780
	Rendement annuel moyen	-13,2%	-2,6%
ntermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 970	EUR 10 490
	Rendement annuel moyen	-0,3%	1,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 090	EUR 11 610
	Rendement annuel moyen	10,9%	3,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Que se passe-t-il si Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

L'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par l'initiateur.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2020. Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2016 et 03/2021

Scénario favorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2013 et 08/2018.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire. - 10 000 EUR sont investis

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 370	EUR 1 170
Incidence sur le rendement (réduction) par an*	3,8%	2,2%

^(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,18% avant déduction des coûts et de 0,96% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de EUR 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la soi	rtie	Si vous sortez après 1 an		
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans le Produit.	EUR 200		
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	EUR 0		
Frais de conversion	Nous ne facturons pas de coût de conversion pour ce Produit.	EUR 0		
Coûts récurrents (prélevés chaque année)				
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 180		
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction.	EUR 0		
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques				
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	EUR 0		

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée Les frais indiqués ici n'intégrent pas les frais complémentaires que pourraient éventuellement prendre votre distributeur, conseiller ou qui pourraient être liés à une éventuelle enveloppe dans laquelle pourrait être placé le Produit. Si vous investissez sur ce Produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat. Ce tableau indique également la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je conserver le Produit, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du Produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, concernant le Produit, l'Initiateur du Produit ou la personne qui fournit des conseils ou distribue le Produit, cela afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, veuillez nous adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte par courrier postal ou email : Edmond de Rothschild Asset Management (France), 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

E-mail: contact-am-fr@edr.com Site internet : www.edmond-de-rothschild.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Les derniers scénarios de performances mis à jour mensuellement sur le site https://funds.edram.com/ Performances passées : Les performances passées des 10 dernières années via le site internet : https://funds.edram.com/.

Ce Produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit " Règlement SFDR."

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

D'autres documents d'information du Produit sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France), Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France - Site internet : www.edmond-de-rothschild.com. Téléphone : +331-40-17-25-25 contact-am-fr@edr.com.

Ce document d'informations clé (DIC) est mis à jour au moins annuellement

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- 1. Modifications au 29/06/2023 :
 - Mise à jour des coût récurrents et commission de surperformance au 31/03/2023 dans le DIC ;
 - Nouvelle template du DIC;
 - Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats (ou « Gates » conformément aux dispositions transitoires de l'Instruction AMF DOC-201-19 ;
 - Mise à jour du template précontractuel SFDR conformément à l'entrée en vigueur au 20 février 2023 du Règlement délégué (UE) 2023/363 CE du 31 octobre 2022 : Ajout de nouvelles exigences en lien avec les activités de gaz et nucléaires, alignées à la taxonomie.
- 2. Régularisation de la rédaction du paragraphe relatif « au mécanisme des Gates », visant une harmonisation du prospectus du fonds nourricier avec son fonds maître le 21/12/2023.

Commentaire de marché (01/04/2023 - 31/03/2024)

Au cours de la période considérée, les considérations macroéconomiques ont pris le dessus, les marchés digérant le cycle de hausse des taux initié par les banques centrales, son efficacité à juguler l'inflation galopante et son impact négatif sur la croissance économique.

Tout au long de l'année, après plusieurs revirements, les marchés ont pris note de la baisse rapide de l'inflation et de la croissance économique plutôt résiliente, en particulier aux États-Unis. La probabilité des deux scénarios de risques extrêmes (récession économique contre inflation incontrôlée) a progressivement diminué, ce qui a permis aux marges de crédit de se resserrer, aux taux de baisser et aux indices boursiers de monter.

La montée de l'aversion au risque après les attaques du Hamas contre Israël rappelle aux investisseurs la complexité du paysage géopolitique sous-jacent (Moyen-Orient, Ukraine, tensions en mer de Chine, élections aux États-Unis), mais n'a pas modifié le cours du rallye de fin d'année.

Commentaire de gestion (03/04/2022 - 28/03/2024)

Sur la période du 03/04/2023 au 28/03/2024 le FCP EdR Patrimoine a réalisé une performance de +7.84% (Part A).

Sur la période du 03/04/2023 au 28/03/2024 le FCP EdR Patrimoine a réalisé une performance de +7.83% (Part D).

Sur la période du 03/04/2023 au 28/03/2024 le FCP EdR Patrimoine a réalisé une performance de +8.59% (Part I) en ligne avec sa stratégie sous-jacente EdR Fund Income Europe.

Dans ce contexte, les trois principaux moteurs de performance ont affiché des résultats positifs au cours de l'année de référence, avec une forte accélération à la fin de l'année civile 2023.

Nous avons réduit l'allocation globale aux actions de 27,5 % à 24,8 % sur une base brute, mais l'avons augmentée sur une base nette de 16,0 % à 20,2 %. Le rendement du dividende basé sur le dividende attendu en 2024 est de 4,64%, compte tenu de notre préférence pour les actions à forte visibilité et à dividende élevé, avec des surpondérations dans les télécommunications, les services aux collectivités, les services financiers et l'énergie.

Nous avons redéployé le produit de cette réduction en crédit, tout en réduisant la trésorerie et en la maintenant à des niveaux bas, inférieurs à 2 %, au cours de la période.

A la fin de la période, les obligations de crédit représentaient 71,5% du fonds, avec les titres financiers subordonnés à 21,4%, les titres d'entreprises à haut rendement à 18,7%, les titres hybrides d'entreprises à 7,9%, les obligations à court terme à 4,0% et les titres d'entreprises de qualité Investment Grade à 19,5%. Le rendement du portefeuille de crédit est de 4,94% à la fin de la période pour une notation moyenne de BB+. La sensibilité au taux des poches de crédit est de 3,13. Elle a été maintenue à un niveau relativement inférieur à celui que nous avions envisagé au début de l'année 2024 compte tenu de l'incertitude renouvelée sur le calendrier exact des baisses de taux, en particulier aux Etats-Unis.

Perspectives

Nous considérons que l'équilibre actuel des risques dans le portefeuille, avec un rendement global proche de 5 %, est adéquat dans l'environnement actuel où nous nous concentrons sur le potentiel de portage des différents segments dans lesquels nous opérons.

À l'approche du moment où nous nous attendons à ce que les banques centrales commencent à réduire les taux et à ce que la trajectoire soit plus claire, nous envisageons d'augmenter progressivement la sensibilité du portefeuille aux taux. Nous le ferions à la fois du côté des obligations de crédit (augmentation de l'allocation à l'IG et/ou renforcement par exposition dérivée en futures des taux allemands à 5 ans) et du côté des actions via des titres sensibles aux taux (par exemple, des actions de sociétés immobilières ou, dans le secteur des télécommunications, d'opérateurs de tours de télécommunications).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
riues	Acquisitions	Cessions
ED R INC EUR -O- DIS	4 734 665,97	7 203 766,52

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION (REGLEMENT RELATIF AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR »).

METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL (INSTRUCTION AMF N°2011-15 – ARTICLE 16)

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global lié aux contrats financiers.

INFORMATION RELATIVE AUX OPERATIONS PORTANT SUR DES TITRES POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET TOUT PARTICULIER

Cette information est disponible dans les comptes annuels à la rubrique : « INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ».

POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE MEILLEURE EXECUTION

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES PRESTATAIRES FOURNISSANT DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des entités qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement en prenant en compte des critères liés notamment à la qualité de l'analyse financière produite. Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a élaboré le document appelé "compte rendu relatif aux frais d'intermédiation". Ce document est disponible sur le site Internet d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) dans la rubrique Informations réglementaires : www.edmond-de-rothschild.com.

COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site www.edram.fr.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

<u>Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (OPC classifié en Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR »)</u>:

<u>Transparence des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales (article 6 du Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie »)</u> :

Dans le cadre de sa méthodologie d'analyse ESG propriétaire, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte, dans la mesure de la disponibilité des données, la part d'éligibilité ou alignement à la taxonomie au regard de la part de chiffre d'affaires considéré comme vert ou les investissements allant dans ce sens. Nous considérons les chiffres publiés par les entreprises ou estimés par des prestataires. L'impact environnemental est toujours pris en compte, selon les spécificités sectorielles. L'empreinte carbone sur les périmètres pertinents, la stratégie climat de l'entreprise et les objectifs de réduction de gaz à effets de

serre peuvent également être analysés ainsi que la valeur ajoutée environnementale des produits et services, l'écoconception, etc...

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ne pouvant, actuellement, garantir des données fiables pour l'évaluation de la part d'éligibilité ou d'alignement des investissements par rapport au Règlement Taxonomie, le compartiment n'est pas en mesure, à ce stade, de calculer pleinement et précisément les investissements sous-jacents qualifiés de durables sur le plan environnemental, sous forme de pourcentage d'alignement minimum et ce, conformément à l'interprétation stricte de l'Article 3 du Règlement Taxonomie de l'UE.

Actuellement, le Fonds ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Ainsi le % d'alignement des investissements à la Taxonomie est actuellement de 0%. »

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

FRAIS DE GESTION

Votre fonds est nourricier de l'OPCVM Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR).

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,75% TTC pour **Edmond de Rothschild Patrimoine Part D** (FR0011075365), dont 1,40% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,35% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*).

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,75% TTC pour Edmond de Rothschild Patrimoine Part A (FR0010041822), dont 1,40% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,35% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*).

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,05% TTC pour Edmond de Rothschild Patrimoine Part I (FR0010831552), dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,35% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION DU PERSONNEL DU GESTIONNAIRE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE (« Directive UCITS V ») et de l'article 321-125 du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM.

La politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est adoptée par son Conseil de Surveillance sur recommandations du Comité de Rémunération. Elle s'applique à tous les collaborateurs d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts.

L'objectif de la politique de rémunération est de disposer d'un cadre de rémunération raisonnable et approprié comprenant un salaire de base fixe, et une partie variable, déterminée par des critères quantitatifs et qualitatifs en conformité avec la réglementation en vigueur. Cette partie variable est le résultat d'un processus prenant en compte les résultats économiques de l'entité, la création de valeur dans le temps pour les clients d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) et les performances individuelles des collaborateurs, ainsi que leur respect des règles et réglementations en matière de gestion des risques et de conformité.

La politique de rémunération consiste, pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM (« MRT »), et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant les équipes des Ressources Humaines, de Risque et de Conformité, à voir une partie de leur rémunération variable (qui doit rester dans des proportions raisonnables par rapport à la rémunération fixe) différée sur 3 ans. Ce différé, pour les collaborateurs dépassant un seuil de minimis (rémunération variable brute inférieure à 200 K€), varie dans des proportions variant de 40% à 60% minimum en fonction du niveau de variable. De plus, une partie de la rémunération variable de ces collaborateurs sera indexée sur la variation de valeur d'un panier mixte d'Instruments financiers représentatifs de FIA et OPCVM gérés par la société de gestion et ses affiliés. La rémunération variable différée sera donc constituée, pour les collaborateurs « MRT », au minimum de 50% de cash indexé sur le panier d'Instruments, et au maximum de 50% d'autres éléments différés (Group Long Term Incentive Plan ou, le cas échéant, cash différé).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Politique de Rémunération intègre la prise en compte du risque de durabilité. On entend par risque de durabilité un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement et serait potentiellement préjudiciables aux intérêts premiers des clients.

Critères Généraux

Les managers évaluent chaque collaborateur sur la base de sa performance globale, combinaison de réalisations et de comportements démontrés.

Cette évaluation se fait sur une base annuelle au moyen d'un entretien physique et d'un outil informatique d'évaluation, assurant la traçabilité des évaluations. Cet outil comporte deux sections principales, l'une portant sur l'atteinte des objectifs fixés au collaborateur, l'autre sur le respect des valeurs du Groupe Edmond de Rothschild.

Sur la base de ces évaluations, les managers de chaque équipe formulent des propositions de rémunérations variables, en tenant compte des critères suivants :

- performance du Groupe France ;
- performance du métier Asset Management ;
- performance d'équipe ;
- performance individuelle;
- critère de risque et de conformité.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est sensibilisée à l'importance d'aligner les objectifs individuels professionnels sur ceux du Groupe Edmond de Rothschild dans son ensemble.

En conséquence, Edmond de Rothschild Asset Management (France) met l'accent sur l'éthique et la conformité dans la culture qu'elle promeut auprès de ses collaborateurs. Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'approuve pas et n'encourage pas les collaborateurs qui prennent des risques inappropriés pour maximiser l'éventuelle composante variable de leur rémunération.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévue par le Règlement Disclosure, Edmond de Rothschild Asset Management (France) fixe des objectifs ESG aux collaborateurs qualifiés de Personnel Identifié et notamment parmi les fonctions dirigeantes, les fonctions de gestion (Investment team), les fonctions business development et les fonctions support. Ces objectifs relèvent pour la plupart des objectifs qualitatifs fixés lors de l'entretien individuel d'évaluation.

Critères catégoriels

De manière spécifique, outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, les catégories suivantes de collaborateurs disposent de critères spécifiques d'évaluation de leur performance :

Pour les gérants de portefeuille, la composante variable versée tient compte des :

- performances d'investissement (performances relatives par rapport à un indice de référence et par rapport à l'univers concurrentiel, observées sur 1 an, 2 ans et 3 ans) ;
- critères de risque et de conformité dont le respect des règles d'investissements des portefeuilles de leurs limites de risques et le respect des règles de marché ;
- vigilance relative à la lutte contre le blanchiment dans le processus d'investissement.

Pour les collaborateurs des équipes de vente, la composante variable tient compte de :

- l'atteinte des objectifs commerciaux (collecte nette, niveaux de revenus engendrés par cette collecte, interactions avec les clients et les prospects, maintenance des données clients « KYC » à jour) ;

- des critères relatifs aux clients (satisfaction, plaintes, juste traitement, adéquation des produits et instruments vendus, etc.) :
- des critères de risque et de conformité, dont le respect des règles de commercialisation, relatives au devoir de conseil, aux diligences réglementaires visant à la protection des investisseurs et à la lutte antiblanchiment :
- les objectifs quantitatifs sont établis de sorte à ne pas inciter les collaborateurs à vendre un produit spécifique plus qu'un autre, afin de veiller à l'intérêt des clients. Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne verse aucune commission de vente à ses collaborateurs, et ne dispose d'aucun mécanisme de rémunération susceptible d'inciter ses collaborateurs à vendre un produit spécifique plutôt qu'un autre, afin là aussi de veiller à l'intérêt des clients.

Pour les collaborateurs des fonctions support, la composante variable tient compte de :

- la performance de ces fonctions supports ;
- l'atteinte des objectifs qui leur sont propres ;
- du critère de risque et de conformité.

Montant total des rémunérations :

Le montant total des rémunérations se rapporte au montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel du gestionnaire avec 184 bénéficiaires (soit 184 collaborateurs présents au 31/12/2023).

Ce montant total s'élève pour l'exercice 2023-2024 à 31 560 849 euros (€)* dont une rémunération fixe de 18 886 849 euros (€), une rémunération variable de 12 674 000 euros (€) et un intéressement aux plus-values de 0 euros (€).

*Somme des salaires fixes annualisés au 31/12/2023 pour la population éligible à la revue des rémunérations 2023/2024 et total des montants variables proposés pour la revue des rémunérations au titre de l'année 2023.

Montant agrégé des rémunérations :

En conformité avec l'article 33 de l'Instruction AMF 2011-19 et aux dispositions de la Directive européenne 2009/65/CE modifiées par la Directive européenne 2014/91/UE, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'OPCVM correspond pour l'exercice 2023-2024 à :

- Cadres supérieurs : 2 735 000 euros
- Membres du personnel : 18 511 756 euros

La Politique de Rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est revue chaque année. La mise en œuvre de la politique de rémunération d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait l'objet d'un audit central et indépendant. Cet audit, portant sur les rémunérations versées en mars 2023 au titre de l'année 2022, a été mené en juin-juillet 2023, par un prestataire externe sous la supervision de l'Inspection Générale d'Edmond de Rothschild (France).

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Edmond de Rothschild Patrimoine

Fonds Commun de Placement 47 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Exercice clos le 28 mars 2024

Grant Thornton Audit Membre de Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 140 361 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris IIe-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre RCS Nanterre 342 061 942 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Fonds Commun de Placement EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du fonds commun de placement EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 19 août 2024

Le Commissaire aux comptes Grant Thornton Audit Membre de Grant Thornton

Azarias SEKKO Signature numérique de Azarias SEKKO Date : 2024.08.19 08:25:32

+02'00'

Azarias Sekko Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 28/03/2024 en EUR

ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	71 090 081,10	69 181 502,63
OPC MAÎTRE	71 090 081,10	69 181 502,63
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	35 650,95	166 457,78
Opérations de change à terme de devises		
Autres	35 650,95	166 457,78
COMPTES FINANCIERS	378 260,14	293 995,15
Liquidités	378 260,14	293 995,15
TOTAL DE L'ACTIF	71 503 992,19	69 641 955,56

PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	70 939 618,49	68 399 647,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 081,15	12 368,27
Report à nouveau (a)	0,20	0,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-497 721,53	-774 781,40
Résultat de l'exercice (a,b)	941 820,42	1 835 782,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	71 389 798,73	69 473 016,93
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	114 193,46	168 938,63
Opérations de change à terme de devises		
Autres	114 193,46	168 938,63
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	71 503 992,19	69 641 955,56

⁽a) Y compris comptes de régularisation (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 593 040,71	
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		2 584 585,52
TOTAL (1)	1 593 040,71	2 584 585,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	229,51	549,55
Autres charges financières		
TOTAL (2)	229,51	549,55
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 592 811,20	2 584 035,97
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	639 170,45	672 733,26
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	953 640,75	1 911 302,71
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 820,33	-75 520,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	941 820,42	1 835 782,19

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011075365 - Part Edmond de Rothschild Patrimoine D : Taux de frais maximum de 1,40%, FR0010831552 - Part Edmond de Rothschild Patrimoine I : Taux de frais maximum de 0,70%, FR0010041822 - Part Edmond de Rothschild Patrimoine A : Taux de frais maximum de 1,40%.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A	Capitalisation	Capitalisation
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 en EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	69 473 016,93	80 948 021,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 931 659,19	2 803 765,20
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 344 751,79	-10 665 420,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-513 027,30	-809 674,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	29,88	117,81
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 890 706,32	-4 714 120,54
Différence d'estimation exercice N	-2 119 680,53	-7 010 386,85
Différence d'estimation exercice N-1	7 010 386,85	2 296 266,31
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 475,25	-974,97
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	953 640,75	1 911 302,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	71 389 798,73	69 473 016,93

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(*)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers	5 032,81	0,01						
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	8 654,76
	Rétrocession de frais de gestion	26 996,19
TOTAL DES CRÉANCES		35 650,95
DETTES		
	Rachats à payer	39 672,55
	Frais de gestion fixe	74 520,91
TOTAL DES DETTES		114 193,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-78 542,51

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A		
Parts souscrites durant l'exercice	18 040,3532	3 930 391,27
Parts rachetées durant l'exercice	-33 328,6331	-7 315 913,59
Solde net des souscriptions/rachats	-15 288,2799	-3 385 522,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	296 364,8398	
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D		
Parts souscrites durant l'exercice	12,00	1 267,92
Parts rachetées durant l'exercice	-265,00	-28 838,20
Solde net des souscriptions/rachats	-253,00	-27 570,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	272,00	
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 306,066	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	929 349,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	298 047,31
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	658,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	211,34
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	20 691,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	13 271,14

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			71 090 081,10
	LU1726327932	ED R INC EUR -O- DIS	71 090 081,10
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			71 090 081,10

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,20	0,26
Résultat	941 820,42	1 835 782,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	941 820,62	1 835 782,45

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	880 354,95	1 738 918,61
Total	880 354,95	1 738 918,61

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D		
Affectation		
Distribution	394,40	1 475,25
Report à nouveau de l'exercice	1,55	0,38
Capitalisation		
Total	395,95	1 475,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	272,00	525,00
Distribution unitaire	1,45	2,81
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	61 069,72	95 388,21
Total	61 069,72	95 388,21

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 081,15	12 368,27
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-497 721,53	-774 781,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-491 640,38	-762 413,13

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-475 731,51	-742 045,79
Total	-475 731,51	-742 045,79

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 865,85	11 737,50
Capitalisation		
Total	5 865,85	11 737,50

	28/03/2024	31/03/2023
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-21 774,72	-32 104,84
Total	-21 774,72	-32 104,84

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	85 052 224,73	86 878 120,16	80 948 021,11	69 473 016,93	71 389 798,73
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A en EUR					
Actif net	81 859 665,42	82 854 519,02	77 430 881,93	66 529 286,23	68 223 842,76
Nombre de titres	416 977,2531	373 028,4205	346 407,8179	311 653,1197	296 364,8398
Valeur liquidative unitaire	196,31	222,11	223,52	213,47	230,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,44	-1,91	-0,38	-2,38	-1,60
Capitalisation unitaire sur résultat	2,67	3,63	3,06	5,57	2,97
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D en EUR					
Actif net	205 706,02	88 980,19	81 009,95	56 486,65	30 743,72
Nombre de titres	1 990,20	771,00	709,00	525,00	272,00
Valeur liquidative unitaire	103,35	115,40	114,25	107,59	113,02
+/- values nettes unitaire non distribuées		23,82	23,62	22,35	21,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	24,82				
Distribution unitaire sur résultat	1,40	1,89	1,57	2,81	1,45
Crédit d'impôt unitaire					
Part Edmond de Rothschild Patrimoine I en EUR					
Actif net	2 986 853,29	3 934 620,95	3 436 129,23	2 887 244,05	3 135 212,25
Nombre de titres	25 624,645	29 627,244	25 530,855	22 306,066	22 306,066
Valeur liquidative unitaire	116,56	132,80	134,58	129,43	140,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,26	-1,14	-0,22	-1,43	-0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	2,50	3,05	2,79	4,27	2,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
ED R INC EUR -O- DIS	EUR	734 477,54	71 090 081,10	99,58
TOTAL LUXEMBOURG			71 090 081,10	99,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			71 090 081,10	99,58
TOTAL Organismes de placement collectif			71 090 081,10	99,58
Créances			35 650,95	0,05
Dettes			-114 193,46	-0,16
Comptes financiers			378 260,14	0,53
Actif net			71 389 798,73	100,00

Part Edmond de Rothschild Patrimoine I	EUR	22 306,066	140,55
Part Edmond de Rothschild Patrimoine D	EUR	272,00	113,02
Part Edmond de Rothschild Patrimoine A	EUR	296 364,8398	230,20

Conformément à la réglementation, figure annexé le document d'information de l'OPC Maître.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part Edmond de Rothschild Patrimoine D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	394,40	EUR	1,45	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	394,40	EUR	1,45	EUR

7. ANNEXE(S)



Document d'Informations Clés (DIC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'aqit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine)

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild - Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France
Part I ISIN : FR0010831552

Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.edmond-de-rothschild.com .

Appelez-le +331-40-17-25-25 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est agréée en France sous le n° GP 04000015 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 29.06.2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit?

Type
Le Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP), OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

Ce Produit est un fonds nourricier du Produit de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (Action O EUR).
En raison de ses frais propres, l'objectif de gestion du Produit nourricier diffère de celui de son maître et sa performance sera donc inférieure à celle de l'Action O EUR du fonds maître.

Ainsi l'objectif de gestion du nourricier est de générer un revenu net de frais régulier de 3,30% par an. Indicateur de référence : aucun

Politique d'investissement : Le Produit nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) sera investi au minimum à 85% dans

Politique d'investissement: Le Produit motificier du companiment de la SICAV de droit dixembourgeois Edition de l'action de l' Par ailleurs, le compartiment maître bénéficie du label ISR. Le Produit nourricier ne bénéficie pas du label ISR.

Rappel de l'objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement du Produit maître :
Le Produit vise à générer un rendement de 4 % par an sur l'horizon d'investissement recommandé en investissant dans des titres de participation et des titres à revenu fixe européens procurant des rendements attrayants et des dividendes durables émis par des sociétés qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit est géré activement et des rendements attrayants et des dividendes durables emis par des societes qui repondent a des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit et gere activement et pour objectif de sélectionner des sociétés axées sur une bonne gestion des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'investissement du Produit implique, à cet effet, une approche d'investissement responsable exclusive qui privilégie les sociétés bien notées sur le plan ESG, indépendamment de leur capitalisation, de leur secteur et de leur notation financière, et qui s'appuie soit sur une notation ESG propriétaire, soit sur une notation fournie par une agence de notation extra-financière externe. Au moins 90 % des sociétés en portefeuille reçoivent une notation ESG. Le processus de sélection comprend un filtrage positif par le biais d'une approche « best in universe » et un filtrage négatif, en vertu desquels le Gestionnaire d'investissement a mis en place une politique d'exclusion formelle qui exclut les sociétés controversées liées aux armes, au charbon et au tabac. Par conséquent, l'univers d'investissement éligible est réduit de 20 % et défini selon les critères ESG. Pour plus d'informations concernant l'approche d'investissement responsable appliquée au Produit, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Produit : responsable appliquée au Produit, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Produit : https://www.edmond-de-rothschild.com/en/Pages/Responsible-investment.aspx.
Le Produit est classé « Article 8(1) du règlement SFDR » car il promeut un ensemble de caractéristiques ESG, bien qu'aucun indice de référence n'ait été désigné aux fins d'atteindre ces

Compte tenu de sa stratégie ESG, le Produit favorise des caractéristiques environnementales ou sociales. environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie et, par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique pas aux investissements sous-jacents à ce Produit.

Le Produit investira au minimum 50 % de ses actifs nets dans des obligations d'entreprises libellées en euros.

Les investissements en obligations d'entreprises comprendront des titres de créance de premier rang, des titres de créance subordonnée, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émis par des sociétés.

Ces titres peuvent être notés « Investment Grade », « non-Investment Grade » ou non notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Produit. Selon les prévisions du Gestionnaire, l'exposition du Produit aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % de ses actifs nets. Les

investissements directs en actions consisteront en actions :
- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et

- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et - émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.

Les investissements du Produit dans des titres émis dans des pays émergents, ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements dans des titres à revenu fixe libellés dans des devises autres que l'euro devraient être couverts. Dans l'ensemble, le risque de change du portefeuille ne dépasser apas 10 % de ses actifs nets.

Le Produit peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des options sur contrats à terme standardisés, des options sur taux d'intérêt, des options sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des options sur sur taux d'intérêt, des options sur sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des options sur sur pour des swaps sur défaillance au rindice, des options sur ETF obligataire, des swaps sur rendement total et des contrats à terme sur obligations.

Le Produit peut investir; jusqu'à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions du Produit ou dans d'autres fonds de placement.

La duration du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.

Pour réaliser son objectif d'investissement, le Produit peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Obligations convertibles. des Obligations convertibles conditions convertibles. des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit des warrants et des EMTN.

Investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit, des warrants et des EMTN.

La proportion maximale des actifs susceptibles d'être en moyenne soumis à des SFT (opérations de rachat uniquement) et TRS ne dépassera globalement pas 25 % des actifs nets du Produit. En

général, l'utilisation d'opérations de rachat ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Produit. En général, l'utilisation de TRS ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Produit. Le Produit n'aura pas recours à des Opération de financement sur titres (SFT).

Affectation des revenus : Capitalisation Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Les parts I sont destinées aux personnes morales en mesure de souscrire 500 000 Euros lors de la souscription initiale, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Ce Produit ne peux bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Informations pratiques

Dépositaire : Edmond de Rothschild (France)

Deposation & Commission of American Commissio

sont disponibles sur les sites internet www.edmond-de-rothschild.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "Objectifs". Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteu

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du Produit maître Edmond de Rothschild Fund Income Europe, dans lequel est investi votre Produit, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Edmond de Rothschild Fund Income Éurope

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que

la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

personnelle, qui peut eglaement influer sai les frontaits que vota securez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios favorables, défavorables et intermédiaires présentés correspondent à la meilleure, à la pire et à la performance médiane de l'historique observé.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Investissement EU				
Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : Investissement EUR 10 000.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention	
			recommandée)	
Scénarios				
Minimum	II n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pour	rriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des	EUR 4 120	EUR 4 680	
	coûts	2017 4 120	EUN 4 000	
	Rendement annuel moyen	-58,8%	-14,1%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des	EUR 8 920	EUR 9 270	
	coûts	2010 320	2010 270	
	Rendement annuel moyen	-10,8%	-1,5%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des	EUR 10 240	EUR 11 070	
	coûts	LOIX 10 240	Loik 11 0/0	
	Rendement annuel moyen	2,4%	2,1%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des	EUR 11 390	EUR 12 230	
	coûts	EOV 11 280	EON 12 230	
	Rendement annuel moyen	13,9%	4,1%	

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Que se passe-t-il si Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

L'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par l'initiateur.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2020. Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2016 et 03/2021

Scénario favorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2013 et 02/2018.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire. - 10 000 EUR sont investis

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 110	EUR 610
Incidence sur le rendement (réduction) par an*	1,1%	1,1%

^(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,16% avant déduction des coûts et de 2,06% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de EUR 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la soi	Si vous sortez après 1 an		
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0	
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	EUR 0	
Frais de conversion	Nous ne facturons pas de coût de conversion pour ce Produit.	EUR 0	
Coûts récurrents (prélevés chaque année)			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 110	
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction.	EUR 0	
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	EUR 0	

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée Les frais indiqués ici n'intégrent pas les frais complémentaires que pourraient éventuellement prendre votre distributeur, conseiller ou qui pourraient être liés à une éventuelle enveloppe dans laquelle pourrait être placé le Produit. Si vous investissez sur ce Produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat. Ce tableau indique également la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je conserver le Produit, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du Produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, concernant le Produit, l'Initiateur du Produit ou la personne qui fournit des conseils ou distribue le Produit, cela afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, veuillez nous adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte par courrier postal ou email : Edmond de Rothschild Asset Management (France), 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

E-mail: contact-am-fr@edr.com Site internet : www.edmond-de-rothschild.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Les derniers scénarios de performances mis à jour mensuellement sur le site https://funds.edram.com/ Performances passées : Les performances passées des 10 dernières années via le site internet : https://funds.edram.com/.

Ce Produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit " Règlement SFDR."

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

D'autres documents d'information du Produit sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France), Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France - Site internet : www.edmond-de-rothschild.com. Téléphone : +331-40-17-25-25 contact-am-fr@edr.com.

Ce document d'informations clé (DIC) est mis à jour au moins annuellement



Document d'Informations Clés (DIC)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'aqit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

Produit

Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine)

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild - Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France
Part D ISIN : FR0011075365

Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.edmond-de-rothschild.com .

Appelez-le +331-40-17-25-25 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) est agréée en France sous le n° GP 04000015 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 29.06.2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type
Le Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP), OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

La durée de vie du Produit est de 99 ans.

Objectifs

Ce Produit est un fonds nourricier du Produit de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (Action O EUR).
En raison de ses frais propres, l'objectif de gestion du Produit nourricier diffère de celui de son maître et sa performance sera donc inférieure à celle de l'Action O EUR du fonds maître.

Ainsi l'objectif de gestion du nourricier est de générer un revenu net de frais régulier de 2,60% par an. Indicateur de référence : aucun

Politique d'investissement : Le Produit nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) sera investi au minimum à 85% dans

Politique d'investissement : Le Produit nourricier du compartiment de la SICAV de droit dixembourgeois Edition de Nourissement : Le Produit nourricier un compartiment de la SICAV de droit duxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR ». A ce titre, le Produit nourricier promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profiti de risque du compartiment maître. Par ailleurs, le compartiment maître bénéficie du label ISR. Le Produit nourricier ne bénéficie pas du label ISR.

Rappel de l'objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement de le Produit maître :
Le Produit vise à générer un rendement de 4 % par an sur l'horizon d'investissement recommandé en investissant dans des titres de participation et des titres à revenu fixe européens procurant des rendements attrayants et des dividendes durables émis par des sociétés qui répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit est géré activement et des rendements attrayants et des dividendes durables emis par des societes qui repondent a des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Produit et gere activement et pour objectif de sélectionner des sociétés axées sur une bonne gestion des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le processus d'investissement du Produit implique, à cet effet, une approche d'investissement responsable exclusive qui privilégie les sociétés bien notées sur le plan ESG, indépendamment de leur capitalisation, de leur secteur et de leur notation financière, et qui s'appuie soit sur une notation ESG propriétaire, soit sur une notation fournie par une agence de notation extra-financière externe. Au moins 90 % des sociétés en portefeuille reçoivent une notation ESG. Le processus de sélection comprend un filtrage positif par le biais d'une approche « best in universe » et un filtrage négatif, en vertu desquels le Gestionnaire d'investissement a mis en place une politique d'exclusion formelle qui exclut les sociétés controversées liées aux armes, au charbon et au tabac. Par conséquent, l'univers d'investissement éligible est réduit de 20 % et défini selon les critères ESG. Pour plus d'informations concernant l'approche d'investissement responsable appliquée au Produit, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Produit : responsable appliquée au Produit, consultez le site Internet du Gestionnaire d'investissement, notamment le code de transparence du Produit : https://www.edmond-de-rothschild.com/en/Pages/Responsible-investment.aspx.
Le Produit est classé « Article 8(1) du règlement SFDR » car il promeut un ensemble de caractéristiques ESG, bien qu'aucun indice de référence n'ait été désigné aux fins d'atteindre ces

Compte tenu de sa stratégie ESG, le Produit favorise des caractéristiques environnementales ou sociales. environnemental. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie et, par conséquent, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique pas aux

investissements sous-jacents à ce Produit.

Le Produit investira au minimum 50 % de ses actifs nets dans des obligations d'entreprises libellées en euros.

Les investissements en obligations d'entreprises comprendront des titres de créance de premier rang, des titres de créance subordonnée, des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émis par des sociétés.

Ces titres peuvent être notés « Investment Grade », « non-Investment Grade » ou non notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Produit. Selon les prévisions du Gestionnaire, l'exposition du Produit aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % de ses actifs nets. Les investissements directs en actions consisteront en actions :
- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et

- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et - émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.

Les investissements du Produit dans des titres émis dans des pays émergents, ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements dans des titres à revenu fixe libellés dans des devises autres que l'euro devraient être couverts. Dans l'ensemble, le risque de change du portefeuille ne dépasser apas 10 % de ses actifs nets.

Le Produit peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des options sur contrats à terme standardisés, des options sur taux d'intérêt, des options sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des options sur sur taux d'intérêt, des options sur sur devises, des contrats de taux à terme, des swaps de devises, des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, des options sur sur pour des swaps sur défaillance au rindice, des options sur ETF obligataire, des swaps sur rendement total et des contrats à terme sur obligations.

Le Produit peut investir; jusqu'à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions du Produit ou dans d'autres fonds de placement.

La duration du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.

Pour réaliser son objectif d'investissement, le Produit peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Obligations convertibles. des Obligations convertibles conditions convertibles. des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit des warrants et des EMTN.

Investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit, des warrants et des EMTN.

La proportion maximale des actifs susceptibles d'être en moyenne soumis à des SFT (opérations de rachat uniquement) et TRS ne dépassera globalement pas 25 % des actifs nets du Produit. En

général, l'utilisation d'opérations de rachat ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Produit. En général, l'utilisation de TRS ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Produit. Le Produit n'aura pas recours à des Opération de financement sur titres (SFT).

Affectation des revenus : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Investisseurs de détail visés

Les parts D sont destinées à tous souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital.
Ce Produit ne peux bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Informations pratiques

Dépositaire : Edmond de Rothschild (France)

Deposation & Commission of American Commissio

sont disponibles sur les sites internet www.edmond-de-rothschild.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne, en raison de la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "Objectifs". Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteu

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du Produit maître Edmond de Rothschild Fund Income Europe, dans lequel est investi votre Produit, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Edmond de Rothschild Fund Income Éurope

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou

partie de votre investissement. Attention au risque de change. Si un Produit d'investissement est libellé dans une monnaie autre que la monnaie officielle de l'État dans lequel ce Produit est commercialisé, le gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

personnelle, qui peut eglaement influer sai les frontaits que vota securez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios favorables, défavorables et intermédiaires présentés correspondent à la meilleure, à la pire et à la performance médiane de l'historique observé.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : Investissement EUR 10 000.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention
			recommandée)
Scénarios			
Minimum	II n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pour	riez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 4 030	EUR 4 590
	Rendement annuel moyen	-59,7%	-14,4%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 680	EUR 8 780
	Rendement annuel moyen	-13,2%	-2,6%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 970	EUR 10 490
	Rendement annuel moyen	-0,3%	1,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 11 090	EUR 11 610
	Rendement annuel moyen	10,9%	3,0%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Que se passe-t-il si Edmond de Rothschild Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

L'investissement dans le Produit ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du Produit ne sont pas garantis par l'initiateur.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2015 et 03/2020. Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2016 et 03/2021

Scénario favorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2013 et 08/2018.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire. - 10 000 EUR sont investis

Investissement EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 370	EUR 1 170
Incidence sur le rendement (réduction) par an*	3,8%	2,2%

^(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,18% avant déduction des coûts et de 0,96% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de EUR 10 000 et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans le Produit.	EUR 200	
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	EUR 0	
Frais de conversion	Nous ne facturons pas de coût de conversion pour ce Produit.	EUR 0	
Coûts récurrents (prélevés chaque année)			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 180	
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coût de transaction.	EUR 0	
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission de performance ne s'applique à ce Produit.	EUR 0	

Le tableau ci-dessus indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée Les frais indiqués ici n'intégrent pas les frais complémentaires que pourraient éventuellement prendre votre distributeur, conseiller ou qui pourraient être liés à une éventuelle enveloppe dans laquelle pourrait être placé le Produit. Si vous investissez sur ce Produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat. Ce tableau indique également la signification des différentes catégories de coûts.

Combien de temps dois-je conserver le Produit, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du Produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, concernant le Produit, l'Initiateur du Produit ou la personne qui fournit des conseils ou distribue le Produit, cela afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, veuillez nous adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte par courrier postal ou email : Edmond de Rothschild Asset Management (France), 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

E-mail: contact-am-fr@edr.com Site internet : www.edmond-de-rothschild.com.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Les derniers scénarios de performances mis à jour mensuellement sur le site https://funds.edram.com/ Performances passées : Les performances passées des 10 dernières années via le site internet : https://funds.edram.com/.

Ce Produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit " Règlement SFDR."

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Produit peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Produit ou de votre conseiller fiscal.

D'autres documents d'information du Produit sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management (France), Siège Social : 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08, France - Site internet : www.edmond-de-rothschild.com. Téléphone : +331-40-17-25-25 contact-am-fr@edr.com.

Ce document d'informations clé (DIC) est mis à jour au moins annuellement

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Edmond de Rothschild Patrimoine Identifiant d'entité juridique : 96950077DAP667ABQM35

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? Non promouvait des caractéristiques environnementales Il a réalisé un minimum et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investisements durables ayant un l'investissement durable, il présentait une proportion objectif environnemental de: ____% minimale de 75,54% d'investissements durables dans des activités économiques ayant un objectif environnmental et réalisés dans qui sont considérées comme des activités écnomiques qui sont considérées durables sur le plan comme durables sur le plan environnemental au environnemental au titre de la titre de la taxonomie de l'UE. taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan qui ne sont pas considérées environnemental au titre de la taxonomie de comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE avec un objectif social Il a réalisé un minimum Il promouvait des caractéristiques E/S, mais, n'a pas réalisé pas d'investissements d'investissements durables durables ayant un objectif social: ____%

appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprends pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social Les investissements durables ayant un objectif

environnemental ne

nécessairement

alignés sur la

taxonomie.

sont pas

Par investissement

durable, on entend un investissement

dans une activité économique qui

contribue à un

environnemental ou social, pour autant

qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces **objectifs**

et que les sociétés bénéficiaires des investissements

objectif



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période de référence, l'OPCVM

- a promu des caractéristiques environnementales et sociales identifées par notre modèle d'analyse ESG,
- a respecté les listes d'exclusions normatives et sectorielles de la société de gestion (en particulier armes controversées, tabac et charbon thermique),
- a respecté une notation ESG moyenne du fonds supérieure à celle de son benchmark.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

A fin mars 2024, nous avions les indicateurs suivants : Empreinte carbone du portefeuille :145 tCO2/MEUR Empreinte carbone du benchmark : 151 tCO2/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source MSCI): 12.01

Note E : 13.35 Note S : 11.98 Note G : 11.51

Note ESG moyenne du benchmark (Source MSCI): 11.49

Note E : 12.84 Note S : 11.05 Note G : 11.16

... et par rapport aux périodes précédentes ?

A fin mars 2023, nous avions les indicateurs suivants : Empreinte carbone du portefeuille :165 tCO2/MEUR Empreinte carbone du benchmark : 189 tCO2/MEUR

Note ESG moyenne du portefeuille (Source Sustainalytics) : 18.95

Note E : 11.57 Note S : 24.31 Note G : 26.26

Note ESG moyenne du benchmark (Source Sustainalytics): 20.52

Note E : 13.49 Note S : 26.26 Note G : 21.65

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment poursuivre et comment les investissements durables effectués y ont contribué?

Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment poursuivi n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables réalisés par l'OPCVM n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- via l'application de la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui intègre les armes controversées, le tabac, le charbon thermique.
- en s'assurant de ne pas investir dans des sociétés qui violeraient le UN Global Compact.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Des indicateurs d'incidences négatives, et notamment les indicateurs PAI présentés au sein du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR, ont été pris en compte dans le cadre du process d'investissement du fonds, de notre modèle de notation ESG et sont également inclus dans notre définition d'investissement durable (cf. la description de la méthodologie de l'investissement durable disponible

sur le site internet). Ils sont intégrés dans les outils de suivi du portefeuille à disposition de l'équipe de Gestion.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

OUI. L'ensemble des investissements durables a été conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ce suivi est assuré par un contrôle de la Direction des Risques de la société de gestion via le suivi des entreprises en violation du Pacte mondial, le contrôle des titres d'entreprises sous sanctions internationales (OFAC, UE, Suisse) et des titres émis par des sociétés localisées dans des pays figurant sur la liste des pays interdits d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux auestions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de I'homme et à la lutte contre la corruption et les actes

de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

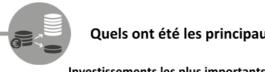
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui, l'OPCVM prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant en premier lieu la politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), notamment concernant le charbon thermique et les armes controversées. Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans le cadre de l'analyse ESG propriétaire ou externe des émetteurs et impactent les scores environnementaux et sociaux ainsi que la notation ESG globale.

Les rapports périodiques de l'OPCVM présentant, conformément à l'article 11 durèglement (UE) 2019/2088, dit règlement SFDR, notamment la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées sont disponibles sur le site www.edmond-derothschild.com onglet "Fund Center".



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

investissements les plus importants	Secteur	70 ACCIIS	rays
EdR Fund Income Europe O - EUR	Divers (OPC)	99,61%	UE
Rétrocessions	Liquidités	0,04%	-
Provisions sur frais de gestion fixes (EUR)	Liquidités	0,00%	-
Provisions sur frais de gestion variables	Liquidités	0,00%	-

Les données sont calculées sur la base d'un actif du fonds retraité afin de ne pas prendre en compte l'exposition des dérivés et les comptes espèces.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

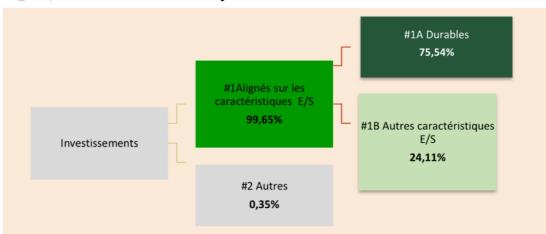
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
-du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
-des dépenses d'investissement

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

-des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier au 28/03/2024.

La catégorie #2 "Autres" inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables au 28/03/2024. Cela inclut les investissements à des fins de couverture et de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux au 28/03/2024;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables au 28/03/2024.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Répartition sectorielle au 28/03/2024*

Finance	32,65%
Télécommunications	12,91%
Industrie	11,21%
Conso. discrétionnaire	9,42%
Services publics	8,51%
Santé	5,18%
Biens cons. de base	4,43%
Matériaux	4,35%
Énergie	4,15%
Immobilier	3,18%
Techno. de l'information	2,66%
Liquidités	1,42%
Dérivés taux	-0,01%
Divers (Indices)	-0,05%
Total	100%

^{*}Répartitions réalisées après décomposition des OPC sous-jacents du groupe Edmond de Rothschild.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

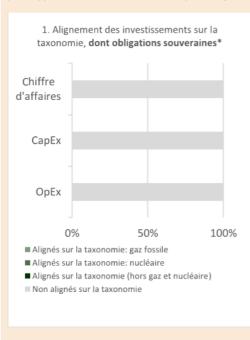
Non applicable.

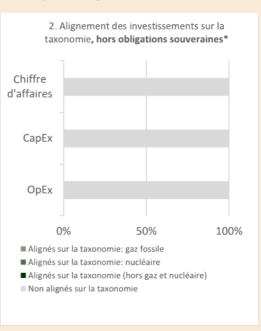
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE 1?



Compte tenu de l'état actuel des informations non financières fournies par les entreprises, nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, d'identifier et de qualifier précisément les investissements sous-jacents inhérents aux activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la Taxonomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

La part d'alignement à la taxonomie pour l'année de référence est de 0%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (EU) 2022/1214 de la Comission.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Le symbole represente des

investissements durables ayant un objectif

environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

environmental qui ne

tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 68,68% au 31/03/2023.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Non applicable.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le pourcentage en investissement durable est suivi par la Direction des Risques via l'outil de gestion et de contrôle des contraintes d'investissements.

Nous avons par ailleurs des tableaux de bord qui nous permettent de suivre des indicateurs climat et ESG, tels que l'empreinte CO2 ou la température du portefeuille, l'exposition aux différents objectifs de Développement Durable des Nations Unis ainsi que la note environnementale et la note sociale des investissements. Nos outils permettent une vue consolidée du portefeuille ainsi qu'une analyse émetteur par émetteur. Notre analyse ESG propriétaire et/ou issue de fournisseurs externes attribue également un score à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Rapport annuel de l'OPC Maître

@@@RA-MTR